



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

**mardi le 11 février 2025**

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15 avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse JENNIFER QUAILE; madame le Conseillère PENNY DUBEAU et Monsieur les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, DARREN KNOX, SERGE SABOURIN tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

**ABSENT:** Conseiller DANIEL LAMARCHE (motivée)

Directrice générale ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

### **DÉCLARATION – UTILISATION DE LA LANGUE SE SON CHOIX**

Je rappelle l'importance pour les membres du Conseil municipal et les autres participants a la séance de s'exprimer librement dans la langue de leur choix. Au besoin, il y aura la présence sur place d'une ressource de la municipalité pour assurer une traduction.

---

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

---

### **Déclaration de tout conflit d'intérêt avec l'ordre du jour.**

---

**10-02-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      DARREN KNOX  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « Divers »

1. Mairesse Jennifer Quaile :
2. Siege #1 M Darren Knox:
3. Siege #2: Vacant
4. Siege #3: M Daniel Lamarche:

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

5. Siege #4 Mme Penny Dubeau:
6. Siege #5: M Serge Sabourin :
7. Siege #6 M Robin Zacharias: OUI / YES

Directrice Générale Andrea Lafleur :

---

### 11-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE PENNY DUBEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 14 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### 12-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

IT WAS MOVED BY COUNCILOR ROBIN ZACHARIAS  
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

**Règlement 01-02-2025 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2025 de la Municipalité d'Otter Lake.**

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 14 janvier 2025;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2025

Pour ces motifs,

Il est proposé par ROBIN ZACHARIAS et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-02-2025 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2025 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Article 1 – Taux de taxes générale

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

Article 1.1 Taux de 0.43 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière

Article 1.2 18 % d'intérêts sur les retards de paiements

Article 1.3 Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$

1er paiement de 40 % date d'échéance 1er avril 2025

2ième paiement 30% date d'échéance 1er juillet 2025

3ième paiement 30% date d'échéance 1er septembre 2025

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Restaurant	300.00 \$
Bar	300.00 \$
Motel/Restaurant	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$
Garage	300.00 \$
Dépanneur	150.00 \$

Article 3 Taux pour site de réception des matières résiduelles

Fixe de 125,00 \$

Article 3.1 Coûts additionnelle

Canapé	100-150 lb	20.00 \$
Causeuse	30-50 lb	10.00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5.00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10.00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20.00 \$
Sommier	40-50 lb	10.00 \$
Tapis, sous-tapis		0.20 \$ / livre
Bureau de chambre (petit)		10.00 \$
Bureau de chambre (gros)		20.00 \$
Matériel de construction		Montant établi au site de réception

Recyclage aucun frais

Métal aucun frais

Broussailles de moins de 4 pouces aucun frais

Pneus aucun frais

Batterie aucun frais

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

Peinture	aucun frais
Électroménagers	aucun frais
Compost	aucun frais

Article 4 Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009

ARTICLE 4.1 Pour pouvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 8,00 \$

ARTICLE 4.2 Pour pouvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ANNEXE A - Catégories d'immeubles Nombre d'unités

### A Résidentiel

Immeuble résidentiel chaque logement	1	142.00 \$	
Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	209.00 \$	
Immeuble saisonnier	1	142.00 \$	

### B Commercial

a) Epicerie		1,5	209.00 \$
b) Dépanneur	1,5	209.00 \$	
c) Salon de coiffure		1,5	209.00 \$
d) Bar		1,5	209.00 \$
e) Buanderie		2	276.00 \$
f) Station de service	1,5	209.00 \$	
g) Roulotte de patate frites		1,5	209.00 \$
h) Magasin général & articles variées	1	142.00 \$	
i) Commerce à but non lucratif	1	142.00 \$	
j) Boulangerie	1,5	209.00 \$	

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

k)	Gîte du passant	1,5	209.00 \$
l)	Restaurant	1,5	209.00 \$
m)	Motel/Restaurant	2,0	276.00 \$
n)	Garage	1,5	209.00 \$

### C Autre immeuble commercial

a)	Bureau professionnel	1,5	209.00 \$
b)	Bureau de poste	1,5	209.00 \$
c)	Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	209.00 \$

D	Terrain vacant constructible	,5	75.00 \$
---	------------------------------	----	----------

### Article 5 Roulottes

Installation permanente : Installation de douze mois d'une remorque en dehors d'un terrain de camping commerciaux – 150,00 \$

Installation temporaire : Installation d'une roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping commerciaux pour une période de 15 jours entre le 1er mai et le 31 octobre – 100,00 \$

### Article 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

13-02-2025

## TECQ 2019-2024

### Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DARREN KNOX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux n° 5 (programmation finale)** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la **programmation de travaux n° 5 (programmation finale)** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

---

**14-02-2025**

### **Résolution pour les portraits des enjeux en loisir**

Proposé par SERGE SABOURIN et appuyé par ROBIN ZACHARIAS, il est proposé que la municipalité d'Otter Lake mandate Loisir sport Outaouais et la Direction de la santé publique de l'Outaouais pour la réalisation de la démarche portant sur le portrait des enjeux en loisir. La municipalité mandate Andrea Lafleur comme la personne représentant la municipalité.

Adopté

---

**15-02-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PENNY DUBEAU

**QUE** la municipalité d'Otter Lake commande une thermopompe (Comfort Aire VMH24SV) pour le bureau municipal auprès de Stewart Oil Burner Service au coût de 6850,00 \$ plus taxes, le prix incluant l'installation.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

### Divers

Mairesse Mme Jennifer Quaile:

Siège #1 M Darren Knox:

Siège #2 : VACANT

Siège #3: M Daniel Lamarche:        ABSENT / ABSENT

Siège #4 Mme Penny Dubeau:

Siège #5 M Serge Sabourin:

Siège #6 M Robin Zacharias:        Service médicale 8-1-1

---

### **Information aux membres du Conseil**

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
  - Rapport du maire
  - Détecteur de radon / Radon detectors
  - Bénévoles pour organiser notre 150 anniversaire
  - Lignes directrices en matière de recyclage a l'MRC
  - Boîtes pour la collecte des batteries
  - Communication et le système Telmatik
  - MRC Pontiac en procès avec Alleyn-et-Cawood
  - Rapport du chef pompier
  - Rapport du contremaître de route
  - Rapport Parc Leslie
  - Rapport Gestion des déchets
  - Rapport Gestion espèces envahissantes
-

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès-verbal / Minutes

### Correspondance / Correspondence

1.	Rachel Soar-Flandé	SHQ /
2.	Gisele Laprise	Club de Marche
3.	Colin Lachance	Lac Dumont
4.	Rachel Soar-Flandé	Zonage différencié
5.	Jon Stewart	Félicitations et plainte
6.	Jason Durand	Réunion avec MAMH
7.	MOBI-O	Plans École Ste-Marie
8.	Luc Périard	Certificat reçu
9.	Sophie Chatel	Bilan 2024
10.	Lynn Blazek	Alleyn-et-Cawood
11.	Annick Lance	Frais d'usager aréna
12.	Thomas Villeneuve	Session d'information
13.	Nicole Boucher-Lariviere	Information 8-1-1
14.	Arpe Québec	Ramassage d'électronique
15.	Rachel Soar-Flandé	Systèmes énergétiques

### 16-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Que** les comptes soient payés

Adopté

### **CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :**

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 70,679.56 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec  
Ce 11ième jour de février 2025.

Andrea Lafleur, Directrice générale

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès-verbal / Minutes

<b>Comptes à payer:</b>	70,679.56 \$
<b>Factures prépayées:</b>	46,452.70 \$
<b>Salaires élus et employés:</b>	50,088.91 \$
<b>Totale:</b>	<b>167,221.17 \$</b>

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**17-02-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      DARREN KNOX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la réunion soit levée à 20H05.

Adopté

\_\_\_\_\_  
JENNIFER QUAILE, Mairesse

\_\_\_\_\_  
ANDREA LAFLEUR, Directrice générale